

## **Crédit d'impôt recherche et aide publique à la recherche des entreprises : Analyse et recommandations du CNESER**

*Texte proposé par la FSU en annexe au texte à l'ordre du jour de la séance du CNESER du 16 avril 2019 pour discussion et vote.*

*Résultat du vote du CNESER : 7 pour, 4 contre, 14 abstentions.*

### **Recommandation du CNESER : abaisser le seuil des dépenses éligibles au CIR et le cibler sur les plus petites entreprises**

Pour l'aide publique à la R&D des entreprises la France se situe à la 2<sup>ème</sup> place mondiale après la Russie, avec un niveau de dépenses de près de 0,4 % du PIB. Malgré l'importance de cette aide, la dépense de R&D des entreprises plafonne à 1,45 % du PIB, loin de l'objectif de 2 % déjà dépassé par les principaux pays de l'OCDE. Cette situation paradoxale jette un doute sur l'efficacité des aides publiques à la R&D des entreprises et notamment du CIR qui en constitue la composante la plus importante. Le CNESER estime que si une partie de la dépense de CIR s'avère inefficace, cette dépense de CIR doit être supprimée dans le champs concerné.

Les entreprises se comportent de façons très différentes selon leur nombre de salariés. Les plus petites entreprises de moins de 500 salariés ont réalisé plus de 50 % de l'augmentation de la DIRDE et des effectifs de chercheurs depuis 2007, pendant que les plus grandes entreprises de plus de 5 000 salariés ont réalisé moins de 20 % de cette augmentation totale malgré une aide de CIR équivalente (environ un tiers de la dépense de CIR pour chacune de ces deux catégories d'entreprises). La dépense de R&D des entreprises de plus de 1 000 salariés a augmenté de 23 % (18,3 G€ en 2015 et 14,9 G€ en 2005) soit exactement au même rythme que le PIB (+ 23 % entre 2005 et 2015) alors qu'elles bénéficient, chaque année depuis 2008, d'une aide supplémentaire de CIR supérieure à 2 G€. Dans son rapport du 11 septembre 2013, la Cour des comptes proposait (recommandation n°5) de « *retenir comme indicateur de performance principal du CIR l'évolution du ratio de dépense intérieure de R&D des entreprises sur PIB* ». Au regard de ce principal indicateur, le CIR n'a pas eu d'effet positif pour les entreprises de plus de 1 000 salariés malgré une dépense fiscale totale cumulée supérieure à 20 G€ en 10 ans. La même tendance peut être observée sur l'augmentation des effectifs de chercheurs, avec en particulier les entreprises de plus de 5 000 salariés qui utilisent 13 fois moins le dispositif « jeunes docteurs » que les petites entreprises de moins de 250 salariés. Ces premières analyses du comportement des entreprises montrent qu'au-delà du seuil de 1 000 salariés (voir graphiques A.1 et A.2 et tableaux A.1, A.2, A.3 et A.4) le CIR s'est avéré un dispositif très coûteux et inefficace.

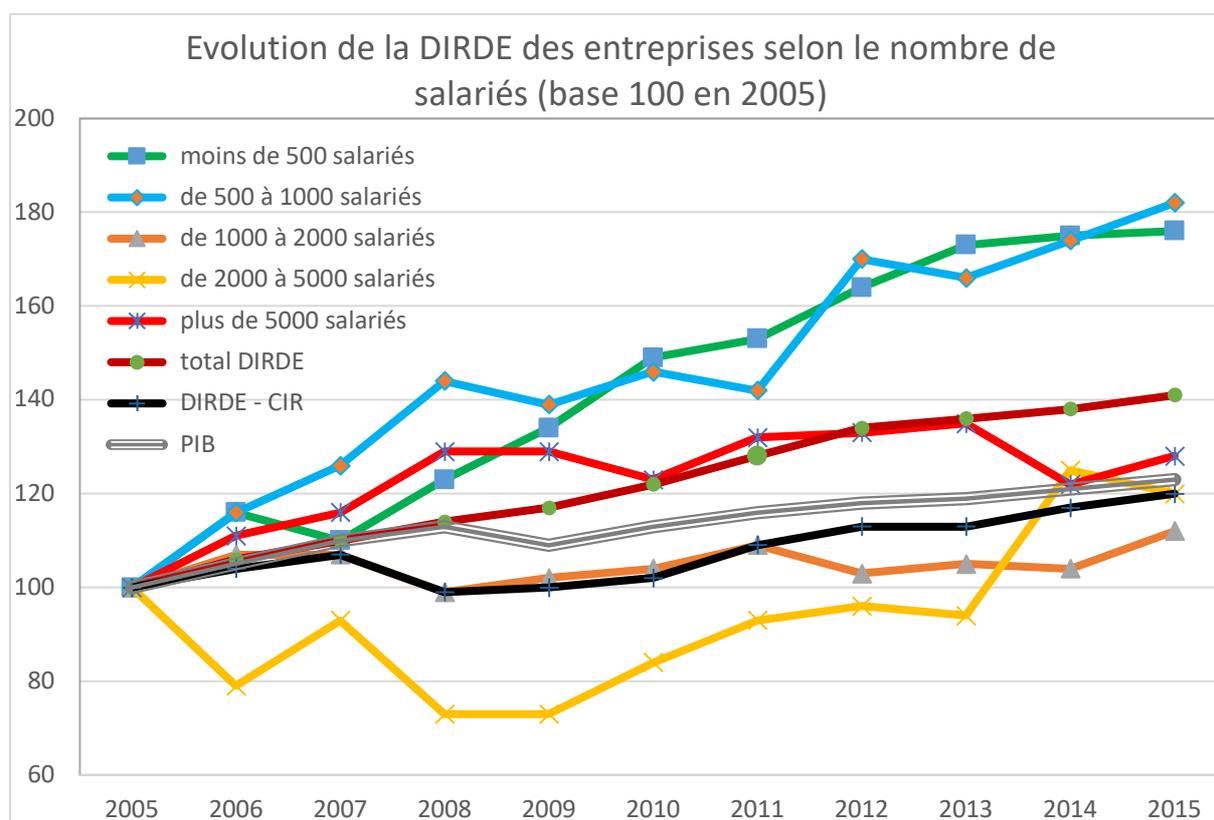
Le CNESER recommande d'abaisser de 100 millions d'euros à 5 millions d'euros le seuil du taux de 30% du crédit d'impôt recherche, avec un passage progressif du taux de 30% à 0% entre 5 millions d'euros et 10 millions d'euros de dépenses de R&D déclarées (l'aide actuelle de 5% des dépenses déclarées au-delà de 100 millions d'euros de dépenses serait supprimée). D'après les statistiques du MESRI<sup>1</sup>, ce changement de seuil pourrait impacter environ 500 entreprises de plus de 1 000 salariés, l'impact devant être assez limité pour les entreprises de moins de 2 000 salariés (la créance moyenne se situe à 1,5 millions d'euros pour les entreprises de 500 à 2 000 salariés<sup>1</sup>). Les 225 entreprises de plus de 2 000 salariés bénéficiant du CIR seraient les plus impactées avec une aide globale ramenée à 500 millions d'euros (2,7 G€ en 2014) pour 10,5 G€ de dépenses déclarées. Dans cette hypothèse, afin de favoriser le recrutement de chercheurs diplômés du doctorat, le CNESER recommande que le dispositif « jeunes docteurs » ne soit pas comptabilisé dans le calcul du seuil de dépenses déclarées. Ce dispositif, qui représentait 96 millions d'euros en 2014, aurait un impact relativement limité sur la dépense de CIR même si le nombre de « jeunes docteurs » embauchés augmentait fortement.

L'abaissement de ce seuil aurait pour conséquence immédiate de réduire la dépense de CIR en le ciblant sur les entreprises qui contribuent à l'augmentation de la DIRDE et des effectifs de chercheurs. Le CNESER estime que cet abaissement pourrait de plus aider à atteindre les objectifs suivants :

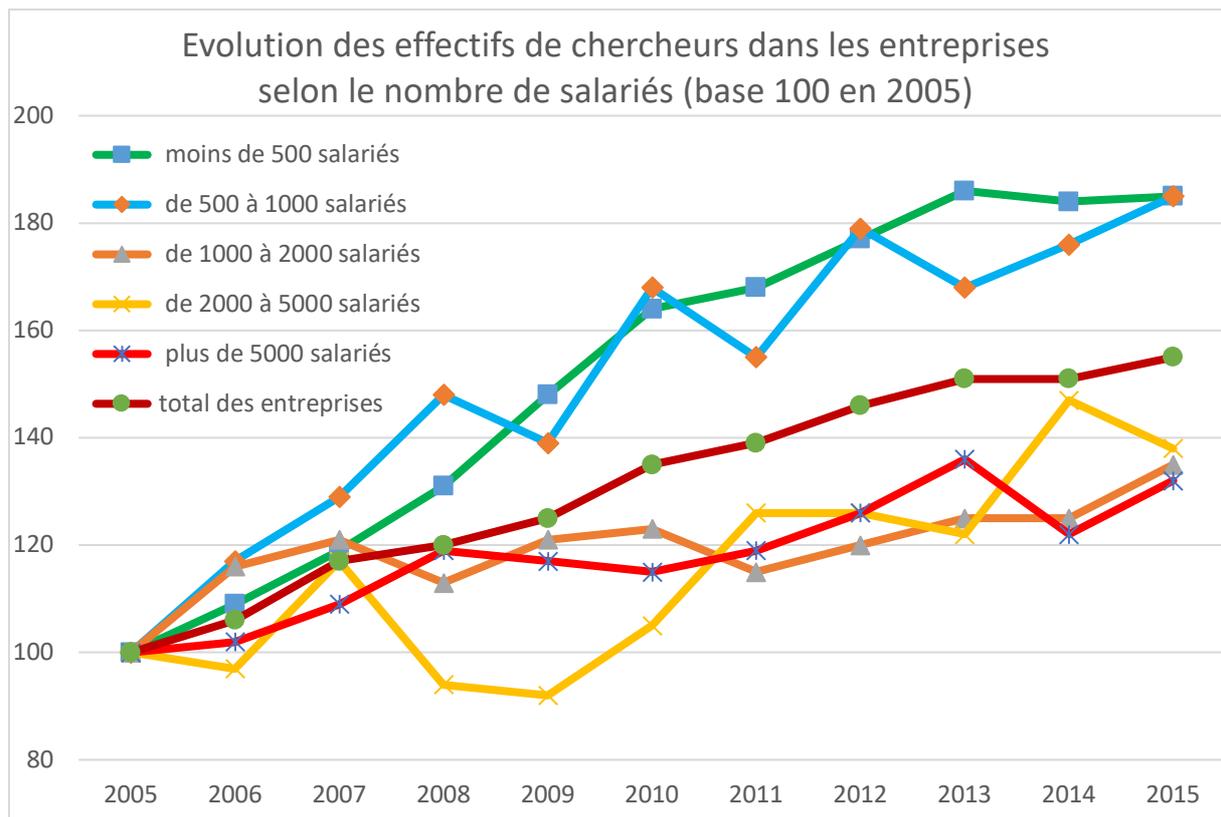
- améliorer, avec la baisse des dépenses déclarées et de la créance, l'évaluation scientifique de l'ensemble des activités de recherche bénéficiant du dispositif du CIR pour vérifier qu'elles répondent aux objectifs du programme 172 ;
- modifier le ratio entre les aides directes et les incitations fiscales, en faveur des aides directes ;
- cibler le CIR sur les entreprises qui contribuent à l'augmentation de la dépense de R&D et des effectifs de chercheurs ;
- inciter plus efficacement avec le CIR le recrutement de chercheurs diplômés du doctorat ;

Le CNESER estime que cet abaissement du seuil des dépenses éligibles au CIR ne devrait constituer qu'une première mesure d'urgence visant à pallier à l'inefficacité du CIR observée pour les entreprises de plus de 1 000 salariés. Une évaluation plus fine du dispositif du CIR et de son efficacité, ainsi qu'une évaluation scientifique de l'ensemble des activités de recherche bénéficiant du dispositif du CIR et le conditionnement aux besoins affichés du pays devraient permettre d'améliorer les performances de cette dépense fiscale.

<sup>1</sup> Le Crédit d'impôt recherche en 2014. Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid49931/cir-statistiques-rapports-et-etudes.html>



Graphique A.1. Évolution de la DIRDE des entreprises selon le nombre de salariés (base 100 en 2005) comparée à l'évolution du PIB, de la DIRDE totale des entreprises et de la différence de la DIRDE moins le CIR : cette différence de la DIRDE moins le CIR a augmenté moins vite que le PIB entre 2005 et 2015.



Graphique A.2. Évolution des effectifs de chercheurs dans les entreprises selon le nombre de salariés (base 100 en 2005).

taille des entreprises	2005	2006	2007	2008	2009	2010
inférieur à 500 salariés	5 803	6 732	6 389	7 132	7 791	8 666
de 500 à 1000 salariés	1 812	2 100	2 288	2 617	2 517	2 648
de 1000 à 2000 salariés	2 655	2 847	2 846	2 628	2 699	2 758
de 2000 à 5000 salariés	4 290	3 406	3 987	3 120	3 153	3 589
supérieur à 5000 salariés	7 943	8 825	9 243	10 264	10 266	9 794
Total DIRDE	22 503	23 911	24 753	25 761	26 426	27 455
CIR	982	1 600	1 802	4 452	4 880	5 402
Différence DIRDE - CIR	21 521	22 311	22 951	21 309	21 554	22 053

taille des entreprises	2010	2011	2012	2013	2014	2015
inférieur à 500 salariés	8 666	8 890	9 534	10 071	10 158	10 187
de 500 à 1000 salariés	2 648	2 569	3 083	3 000	3 147	3 290
de 1000 à 2000 salariés	2 758	2 900	2 739	2 778	2 748	2 976
de 2000 à 5000 salariés	3 589	3 976	4 126	4 046	5 364	5 157
supérieur à 5000 salariés	9 794	10 515	10 559	10 694	9 716	10 147
Total DIRDE	27 455	28 851	30 041	30 590	31 133	31 756
CIR	5 402	5 381	5 699	5 846	5 906	5 900
Différence DIRDE - CIR	22 053	23 450	24 342	24 256	25 227	25 856

Tableau A.1. Évolution de la DIRDE des entreprises selon le nombre de salariés en millions d'euros (M€).

taille des entreprises	2005	2006	2007	2008	2009	2010
inférieur à 500 salariés	100	116	110	123	134	149
de 500 à 1000 salariés	100	116	126	144	139	146
de 1000 à 2000 salariés	100	107	107	99	102	104
de 2000 à 5000 salariés	100	79	93	73	73	84
supérieur à 5000 salariés	100	111	116	129	129	123
total DIRDE	100	106	110	114	117	122
différence DIRDE - CIR	100	104	107	99	100	102
PIB	100	105	110	113	109	113

taille des entreprises	2010	2011	2012	2013	2014	2015
inférieur à 500 salariés	149	153	164	173	175	176
de 500 à 1000 salariés	146	142	170	166	174	182
de 1000 à 2000 salariés	104	109	103	105	104	112
de 2000 à 5000 salariés	84	93	96	94	125	120
supérieur à 5000 salariés	123	132	133	135	122	128
total DIRDE	122	128	134	136	138	141
différence DIRDE - CIR	102	109	113	113	117	120
PIB	113	116	118	119	121	123

Tableau A.2. Évolution de la DIRDE des entreprises selon le nombre de salariés en millions d'euros (base 100 en 2005). Comparaison avec l'évolution du PIB et la différence de la DIRDE moins le CIR.

taille des entreprises	2005	2006	2007	2008	2009	2010
inférieur à 500 salariés	35 231	38 311	41 948	46 120	52 065	57 878
de 500 à 1000 salariés	8 311	9 714	10 718	12 295	11 532	13 936
de 1000 à 2000 salariés	11 377	13 233	13 717	12 842	13 748	13 991
de 2000 à 5000 salariés	18 327	17 839	21 432	17 147	16 892	19 290
supérieur à 5000 salariés	33 591	34 424	36 762	39 969	39 465	38 733
Total	106 837	113 521	124 577	128 373	133 701	143 828

taille des entreprises	2010	2011	2012	2013	2014	2015
inférieur à 500 salariés	57 878	59 194	62 522	65 587	64 761	65 341
de 500 à 1000 salariés	13 936	12 923	14 907	13 991	14 616	15 378
de 1000 à 2000 salariés	13 991	13 052	13 634	14 192	14 247	15 401
de 2000 à 5000 salariés	19 290	23 080	23 127	22 357	26 982	25 309
supérieur à 5000 salariés	38 733	40 191	42 202	45 334	41 138	44 416
total	143 828	148 439	156 392	161 460	161 744	165 845

Tableau A.3. Évolution des effectifs de chercheurs dans les entreprises selon le nombre de salariés.

taille des entreprises	2005	2006	2007	2008	2009	2010
inférieur à 500 salariés	100	109	119	131	148	164
de 500 à 1000 salariés	100	117	129	148	139	168
de 1000 à 2000 salariés	100	116	121	113	121	123
de 2000 à 5000 salariés	100	97	117	94	92	105
supérieur à 5000 salariés	100	102	109	119	117	115
total	100	106	117	120	125	135

taille des entreprises	2010	2011	2012	2013	2014	2015
inférieur à 500 salariés	164	168	177	186	184	185
de 500 à 1000 salariés	168	155	179	168	176	185
de 1000 à 2000 salariés	123	115	120	125	125	135
de 2000 à 5000 salariés	105	126	126	122	147	138
supérieur à 5000 salariés	115	119	126	136	122	132
total	135	139	146	151	151	155

*Tableau A.4. Évolution des effectifs de chercheurs dans les entreprises selon le nombre de salariés (base 100 en 2005).*